

Avec le retour de la mer, ils sécurisent la route

Depuis 2020, la mer reprend ses droits sur le polder de Beaussais-sur-Mer. La route voisine présente à terme un risque de submersion. Des travaux sont enclenchés pour avoir le temps de la réflexion.

Le célèbre passage du Gois, route submersible reliant l'île de Noirmoutier au continent, pourrait-il avoir un petit frère à Beaussais-sur-Mer ? Le trait est volontairement exagéré, car ce n'est pas la direction prise, mais il permet de mieux saisir l'enjeu qui se profile dans la baie de Lancieux.

En mars 2020, la digue qui séparait une zone de polders (1) de la mer a lâché. Propriétaire des 67 ha se trouvant derrière, le Conservatoire du littoral, lassé de reconstruire les parties qui s'effondraient, a volontairement laissé la brèche s'agrandir dans la construction datant du XVIII^e siècle. Au gré des marées, la mer reprend aujourd'hui sa place originelle.

« Près de 20 000 véhicules par jour l'été »

À quelques centaines de mètres se distingue la route départementale 768, qui relie Beaussais-sur-Mer à Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Cast-Le-Guildo ou encore Plancoët. « **L'été, près de 20 000 véhicules empruntent cet axe chaque jour** », souligne Eugène Caro, maire de Beaussais-sur-Mer.

Si cette route n'a jamais été submergée jusque-là, le risque existe à terme « **s'il y a une tempête ou simplement avec le réchauffement climatique** », indique Gwenal Hervouet, directeur régional adjoint du Conservatoire du littoral. Sachant qu'une déviation d'un tel trafic nécessiterait un passage par Dinan...



Gaëtan Doineau, garde du littoral à la communauté de communes Côtes d'Émeraude ; Gwenal Hervouet, directeur régional adjoint du Conservatoire du littoral et Eugène Caro, maire de Beaussais-sur-Mer, sur le talus de protection qui va être surélevé et élargi.

PHOTO : OUEST-FRANCE

« **Ce n'est pas pour demain, mais peut-être pour après-demain. Il ne s'agit pas de réagir dans l'urgence. On ne peut pas bricoler. Il faut se donner le temps de travailler sereinement** », poursuit le directeur régional adjoint du Conservatoire du littoral. « **Ici comme ailleurs, il va falloir se projeter à long terme. À l'horizon 2100, on annonce plus d'1,50 m d'élévation de la mer** », abonde Gaëtan Doineau, garde du littoral à la communauté de communes Côte

d'Émeraude.

Après avoir sollicité le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), le Conservatoire du littoral a décidé de surélever et d'élargir un talus de protection situé au milieu du polder. Renforcé et allongé, il constituera une nouvelle barrière de 600 m depuis la mer jusqu'au premier relief, « **pour laisser toute la partie sud, près de la route, au sec, pour une dizaine d'années** ».

« **On va aller chercher des matériaux directement dans le marais, car il faut la même granulométrie, la même consistance** », détaille Gwenal Hervouet. Coûtant 166 000 € TTC au Conservatoire, ce chantier de deux mois va commencer dans les premiers jours de 2023.

Thibault BURBAN.

(1) Terre conquise sur la mer grâce à la mise en place de digues et drain.